

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 28 février 2025 à 10h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 19 février 2025.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Christian MASSOLA, M. Max TOURVIEILHE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Aurélien FERLAY, M. Fabrice LARUE, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. Francis BARRY, M. Philippe BÉCHERAS, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno SENECLAUZE.

### Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD,
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à Mme Stella BSERENI.

Assistaient en tant qu'invités : M. Cyrille REBOULET, Mme Victoria BRIELLE, M. Frédéric JACOUTON et Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
○ Pour : 16  
○ Contre : 0  
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Christian MASSOLA.

### REGLEMENT D'UTILISATION DES VÉHICULES

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2123-18-1-1 ;  
**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment son article L721-3 ;  
**Vu** le décret n°2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du Code général de la fonction publique et notamment son article 6 ;

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

**Vu** la circulaire DAGEMO/BCG n°97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service ;  
**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Numérian ;  
**Vu** le règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules de service ;  
**Vu** le budget du Syndicat Mixte Numérian ;  
**Vu** que le Conseil syndical initialement convoqué le 11/02/2025 n'a pas atteint le quorum requis ;  
Le Conseil Syndical peut mettre un véhicule de service ou de fonction à disposition de ses membres ou des agents lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Le véhicule de fonction est mis à la disposition d'un agent ou d'un élu de manière permanente en raison de la fonction qu'il occupe et peut être utilisé même en dehors des heures et des jours de services. La mise à disposition d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature faisant l'objet d'une déclaration aux organismes et administrations publiques concernés.

Le véhicule de service est celui dont les agents ou les élus de la Collectivité ont l'utilité pour leurs seuls besoins en période d'activité ou pour l'exercice de leur mandat, pendant les jours et heures d'exercices de celle-ci.

Une délibération annuelle est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution des véhicules de fonction et de services aux agents et élus de la Collectivité. Les conditions d'utilisation des véhicules de service sont quant à elles précisées au sein d'un règlement intérieur prévu à cet effet.

Il y a donc lieu d'approuver le règlement d'utilisation des véhicules de service et de fonction du Syndicat Mixte et la liste des emplois ouvrant droit à un véhicule de service ;

Il est annexé à la présente délibération :

- Annexe 1 : Le règlement intérieur concernant l'utilisation des véhicules de service.

**Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,  
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le règlement d'utilisation des véhicules du Syndicat Mixte figurant en annexe de la présente délibération ;
- **APPROUVE** les modalités d'attribution nominative des véhicules de service pour :
  - o Odile DOUZET Directrice du pôle administration générale
  - o Frédéric JACOUTON Directeur du pôle Data & Innovation
  - o Brice THIEBAUD Directeur du pôle Métiers et Assistance
  - o Stéphanie BRUNEL Assistante administrative à Saint André en Vivarais
  - o Alexis DANCETE Administrateur réseau

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

- Yann COLONIA                      Technicien itinérant
  - Patrice DUPONT                    Technicien itinérant
  - Fabien GIRAUD                    Technicien itinérant
  - Florian KLEIN                      Technicien itinérant
  - Philippe MANCHIA                Technicien itinérant
  - François-Régis SABY            Technicien itinérant
- **AUTORISE** le remisage à domicile du véhicule de service le soir sur autorisation écrite de l'autorité territoriale, délivrée pour une durée d'un an renouvelable. Cette autorisation peut être retirée à tout moment, pour toutes les personnes listées ci-dessus, et à titre exceptionnelle, les personnes utilisatrices des véhicules en libre-service.
- **INSCRIT** la dépense correspondante au budget sur les crédits prévus à cet effet.

**Fait et délibéré à Le Pouzin, le 28 février 2025,**

**Le Président,**



**Jérôme BERNARD**